



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120355

APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT SUR LE PRINCIPE
D'ACCES PIETONNIERS POUR LE PUBLIC, PASSAGE DU COMMERCE

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
03 juillet 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN

URBANISME ET FONCIER

**APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT SUR LE PRINCIPE
D'ACCES PIETONNIERS POUR LE PUBLIC, PASSAGE DU
COMMERCE**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Deux immeubles sis Passage du Commerce (BR 262 et 492) ont été acquis en 2011 par un particulier afin de réhabiliter les logements vacants des étages tout en maintenant les activités commerciales installées au rez-de-chaussée.

Ces immeubles sont inclus dans le périmètre de l'opération d'aménagement de l'îlot du passage du commerce qui prévoit pour mémoire une restructuration et un curetage de l'intérieur de l'îlot pour favoriser la remise sur le marché de logements vacants.

Le projet privé étant compatible avec l'opération d'aménagement projetée par la Ville, il n'y avait pas lieu pour cette dernière d'exercer son droit de préemption sur les immeubles concernés. L'intéressé s'est par ailleurs engagé par écrit à faciliter l'action de la collectivité en permettant de créer des accès piétonniers au cœur de l'îlot à restructurer par le biais des immeubles qu'il possède.

Une convention a été établie en ce sens entre le propriétaire et la collectivité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le propriétaire de deux immeubles passage du commerce portant sur le principe d'accès piétonniers pour le public ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL